

AVIS AU PUBLIC

(Administration de la gestion de l'eau)

Référence : EAU-AUT-24-1064

Requérant : habitant de la commune

Objet : Construction d'une résidence en zone de protection des eaux souterraines à Reimberg

Localité : Reimberg

Commune : Préizerdaul

Date de publication : 04/12/2024

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'administration communale Préizerdaul informe le public que le prédit requérant a sollicité l'autorisation relative à l'objet susmentionné.

La demande avec les documents y afférents peuvent être consultés au secrétariat/service technique de la commune Préizerdaul pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Bettborn, le 4 décembre 2024

Marc GERGEN

Bourgmestre

